

LA DÉMOGRAPHIE MÉDICALE À L'ÉCHELLE DES BASSINS DE VIE EN RÉGION PROVENCE-ALPES CÔTE-D'AZUR

Situation au 1^{er} Juin 2011



Sous la direction du Dr Patrick ROMESTAING,
Président de la Section Santé Publique et Démographie Médicale
Réalisé par Gwénaëlle LE BRETON-LEROUVILLOIS,
Géographe de la Santé



ORDRE NATIONAL DES MEDECINS
Conseil National de l'Ordre

Avec la participation de :

Philippe CHAPDELAIN - Service informatique

Cécile BISSONNIER - Responsable santé publique et démographie médicale

Delphine BOETSCH - Secrétariat santé publique et démographie médicale

Chantal MATUSZEWSKI - Secrétariat santé publique et démographie médicale

AVANT-PROPOS

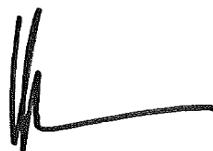
Pour sa deuxième édition des Atlas régionaux, le Conseil National a souhaité affiner son approche démographique.

Dans le cadre de la mise en place de la loi HPST, les ARS ont défini une nouvelle base de réflexion : « les territoires de santé ».

Le Conseil National de l'Ordre des Médecins souhaite apporter sa contribution et propose une réactualisation des atlas à l'échelle des bassins de vie en réalisant une analyse détaillée des soins de premier recours.

L'étude porte, en premier lieu, sur la médecine générale mais nous avons voulu analyser les autres spécialités en accès direct que sont la gynécologie, l'ophtalmologie, la pédiatrie et la psychiatrie.

L'analyse des effectifs, des modes d'exercice, des densités, des flux migratoires et l'approche des bassins de vie devraient permettre, en étroite collaboration avec les institutionnels de la région, en disposant d'éléments exhaustifs, de mener une réflexion prospective sur l'évolution de l'offre de soins de premier recours.



Dr Patrick ROMESTAING
Président de la section Santé Publique
et Démographie Médicale

SOMMAIRE

I - INTRODUCTION	p.7
I-1 Rappel de la loi HPST	p.7
I-2 Les territoires de santé	p.8
I-3 L'approche territoriale des soins de premier recours	p.9
I-4 Les bassins de vie	p.9
II - PRÉSENTATION DE LA RÉGION	p.11
III - LA DÉMOGRAPHIE MÉDICALE	p.15
III-1 Généralités	p.15
III-2 Activité régulière	p.16
III-3 Les modes d'exercice en activité régulière	p.17
III-4 Les flux migratoires : de la formation à l'inscription	p.25
III-5 Le solde des entrées	p.26
IV- LES SOINS DE PREMIER RECOURS - MÉDECINE GÉNÉRALE	p.31
IV-1 Définition	p.31
IV-2 Les effectifs et modes d'exercice en activité régulière	p.32
IV-3 Les médecins généralistes libéraux et mixtes	p.32
IV-3-1 L'âge	p.32
IV-3-2 La densité	p.34
IV-3-3 Le solde des entrées des médecins généralistes libéraux mixtes	p.37
V- LES SPÉCIALITÉS EN ACCÈS DIRECT	p.41
V-1 Les gynécologues médicaux	p.42
V-2 Les ophtalmologistes	p.44
V-3 Les pédiatres	p.46
V-4 Les psychiatres	p.48

I - INTRODUCTION

I.1 - Rappel de la loi HPST

Selon la loi Hôpital Patients Santé et Territoires (HPST) du 21 juillet 2009, *chapitre 1er Bis – Organisation des soins*, l'accès aux soins de premier recours ainsi que la prise en charge des malades sont définis dans le respect des exigences de proximité, qui s'apprécie en termes de distance et de temps de parcours, de qualité et de sécurité.

La loi HPST, dans son article 118, crée les Agences Régionales de Santé (ARS) à qui elle confie deux grandes missions :

1 - L'Agence Régionale de Santé est chargée de mettre en œuvre au niveau régional la politique de santé publique : prévention, promotion et éducation à la santé, mais aussi veille et sécurité sanitaires. Elle se voit confier par la loi les missions suivantes :

- Organiser la veille et la sécurité sanitaires, ainsi que l'observation de la santé ;
- Définir, financer et évaluer les actions de prévention et de promotion de la santé ;
- Contribuer à l'anticipation, la préparation et la gestion des crises sanitaires, en liaison avec le préfet.

2 - L'ARS est chargée de la régulation de l'offre de santé en région, pour mieux répondre aux besoins et garantir l'efficacité du système de santé.

La régulation de l'offre de santé comporte une dimension territoriale - pour une meilleure répartition des médecins et de l'offre de soins sur le territoire (...) (Loi HPST).

D'après l'article L.1431-14 du Code de la Santé publique, l'Agence Régionale de Santé (ARS) définit les territoires de santé pertinents pour les activités de santé publique, de soins et d'équipement des établissements de santé, de prise en charge et d'accompagnement médico-social ainsi que pour l'accès aux soins de premier recours. Les territoires de santé peuvent être infrarégionaux, régionaux ou interrégionaux.

Dix critères ont été retenus pour contribuer à la définition de ces nouveaux territoires, parmi lesquels le souci de délimiter des territoires cohérents avec la répartition et les pratiques spatiales de la population, le maintien d'une distance d'accès à l'offre de services acceptable, ou encore l'intégration de l'offre de soins et de services.

Dans le cadre de l'analyse de la démographie médicale, le Conseil National de l'Ordre des Médecins a su démontrer son expertise incontournable depuis l'édition des atlas nationaux et régionaux.

L'approche territoriale de la démographie médicale dépasse très largement les frontières administratives d'une région ou d'un département. Il en est de même pour les spécialités quelles soient médicales ou chirurgicales.

Les connaissances et expériences des départements et des régions sont incontournables dans la délimitation des territoires. Mais comment se repérer dans un dédale de territoires ou de bassins ?

I.2 - Les territoires de santé

Les territoires de santé sont issus de la suppression de la carte sanitaire par l'Ordonnance de simplification administrative du 4 septembre 2003. Devenus territoires pertinents de l'organisation des soins en 2006, ils ont d'abord pris en compte l'offre hospitalière pour s'intéresser partiellement à l'ambulatoire (IRDES, Territoires de santé - une approche à géométrie variable).

Pour définir les territoires de santé, les régions ont emprunté des voies diverses :

- création spécifique de territoires de santé à partir de données démographiques et statistiques ;
- échelle départementale devient un territoire de santé ;
- combinaison de bassins de vie pour délimiter un territoire de santé.

I.3 - L'approche territoriale des soins de premier recours

Selon la loi HPST, le territoire des soins de premier recours doit être envisagé comme une zone d'organisation graduée et fonctionnelle de l'offre de soins. Cet espace doit :

- permettre de répondre aux besoins de la population tant sur le plan sanitaire, médical que médico-social ;
- correspondre à un exercice concerté et coordonné, collaboratif et interprofessionnel sur lequel doit s'organiser la continuité et la permanence de soins.

D'après l'article L1411-11 du Code de la Santé publique, l'accès aux soins de premier recours ainsi que la prise en charge continue des malades sont définis dans le respect des exigences de proximité, qui s'apprécie en termes de distance et de temps de parcours, de qualité et de sécurité.

I.4 - Les bassins de vie

D'après les nombreuses études quantitatives et qualitatives de démographie médicale que le Conseil National de l'Ordre des Médecins a pu mener ces dernières années, nous proposons que les soins de premier recours soient abordés à l'échelle des bassins de vie.

Selon l'INSEE « le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements et à l'emploi ».

Il s'agit d'un espace géographique des pratiques spatiales de la vie quotidienne où les populations vivent et se déplacent (hypermarchés, magasins, gendarmerie, bureau de poste, écoles, équipements sportifs...).

Dans le domaine de la santé, on y trouve des médecins, infirmiers, dentistes, hôpitaux, services d'urgences...

A l'instar des grandes villes de France, l'unité urbaine de Marseille ne peut être abordée à l'échelle des bassins de vie de par ses configurations économiques et géographiques particulières.

Pour les soins de premier recours, la notion de bassins de vie nous semble être la plus appropriée pour répondre aux besoins d'accès aux soins de santé des populations, envisagée dans une zone d'organisation graduée et fonctionnelle de l'offre de soins correspondant à un exercice concerté - coordonné - collaboratif et interprofessionnel sur lequel peut s'organiser la continuité et la permanence des soins.

II - PRÉSENTATION DE LA RÉGION

La région Provence-Alpes-Côte-D'azur (PACA) regroupe six départements : les Alpes-de-Haute-Provence, les Hautes-Alpes, les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône, le Var et le Vaucluse. Sa préfecture est Marseille.

Carte n°1 : Les départements de la région PACA



Au 1^{er} janvier 2010, le nombre d'habitants de la région PACA était estimé à 4 944 847 habitants, soit 7,8% de la population de la France métropolitaine¹.

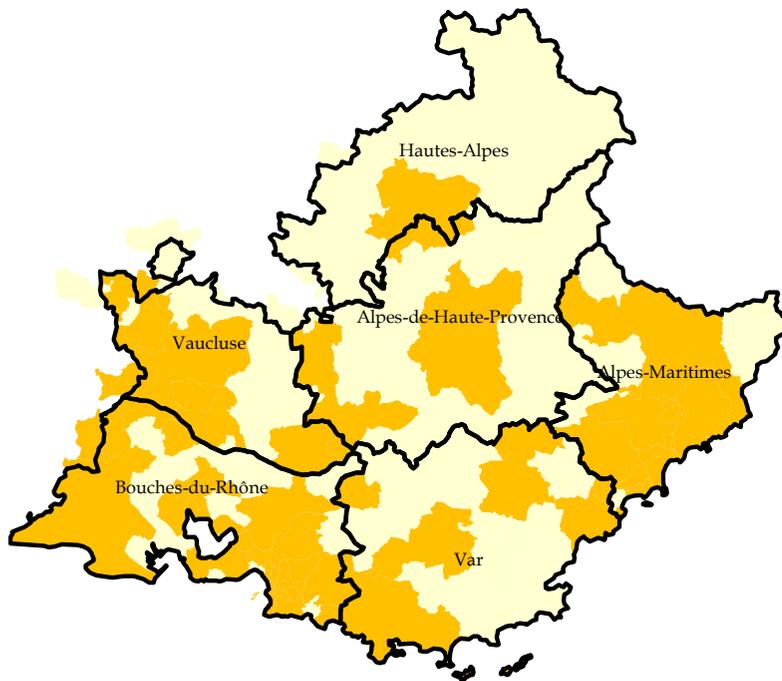
La région PACA est composée de 124 bassins de vie.

59% des bassins de vie dénombrent moins de 30 000 habitants et sont considérés, d'après l'INSEE, comme étant des bassins de vie ruraux.

¹ INSEE

Carte n°2 : Les bassins de vie de la région PACA

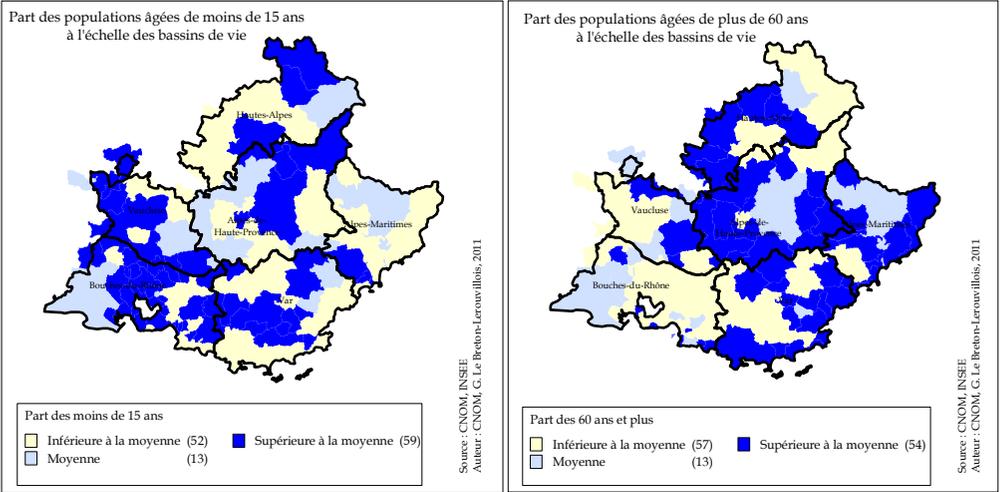
Répartition de la population à l'échelle des bassins de vie en région PACA



- Bassin de vie rural (73)
- Bassin de vie urbain (51)

Source : CNOM, INSEE
Auteur : CNOM, G. Le Breton-Lerouvillois, 2011

Carte n°3 : Part PSDC² moins de 15 ans et 60 ans et plus à l'échelle des bassins de vie³



PSDC <15 ans
 Moyenne Régionale : 17,2%
 Minimum : 12,4%
 Maximum : 23,4%

PSDC >= 60 ans
 Moyenne Régionale : 24,5%
 Minimum : 14,7%
 Maximum : 36,9%

² Population sans double compte
³ Moyenne France moins de 15 ans : 18,4%
 Moyenne France 60 ans et plus : 23,7%

III - LA DÉMOGRAPHIE MÉDICALE

III.1 - Généralités

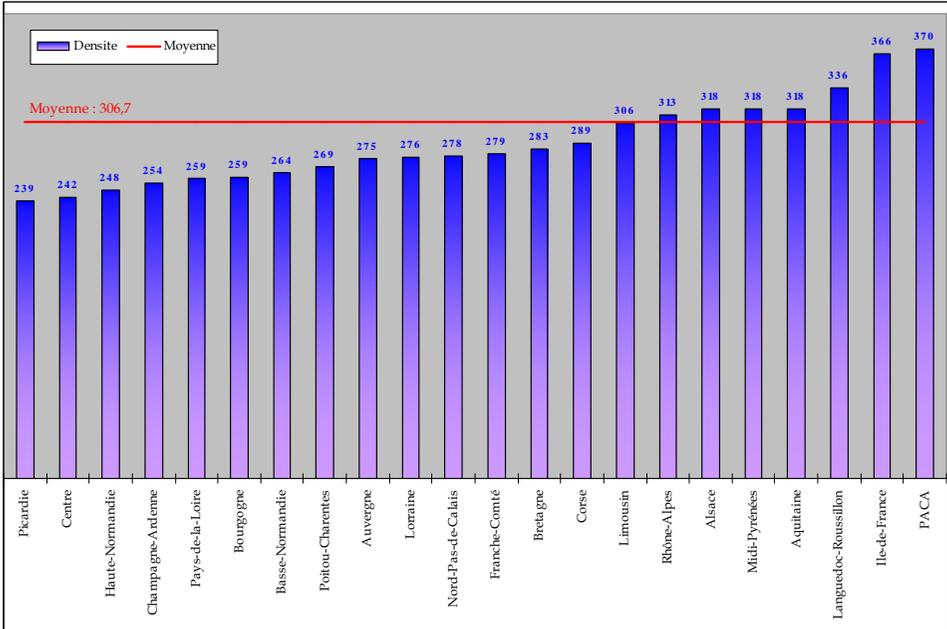
Au 1^{er} juin 2011, la région PACA recense 25 189 médecins inscrits dont 19 830 actifs et 5 359 retraités.

● **Tableau n°1 : L'activité générale au 1^{er} juin 2011**

	PACA			France	
	Effectifs	Pourcentage		Pourcentage	
Retraité	4 557	18,1%		15,50%	
Retraité actif	802	3,2%	Retraité 21,3%	2,80%	Retraité 18,3%
Temporairement sans activité	589	2,3%		2,40%	
Remplaçant	989	3,9%	Activité totale	3,70%	Activité totale
Activité régulière	18 252	72,5%	78,7%	75,60%	81,7%
Total	25 189	100%	100%	100,00%	100%

Avec une densité moyenne de 370 médecins en activité régulière pour 100 000 habitants, la région PACA occupe la 1^{ère} place des régions les mieux dotées.

● **Graphique n°1 : La densité à l'échelle régionale**



III.2 - Activité régulière

Selon la définition ordinale, l'activité régulière est composée de médecins qui exercent une activité au même endroit.

Au 1^{er} juin 2011, la région PACA recense 18 252 médecins inscrits en activité régulière au tableau de l'Ordre des six départements.

On note de fortes disparités entre les six départements. Le département des Bouches-du-Rhône attire 44,4% des actifs réguliers tandis que le département des Alpes-de-Haute-Provence n'en attire que 2,5%.

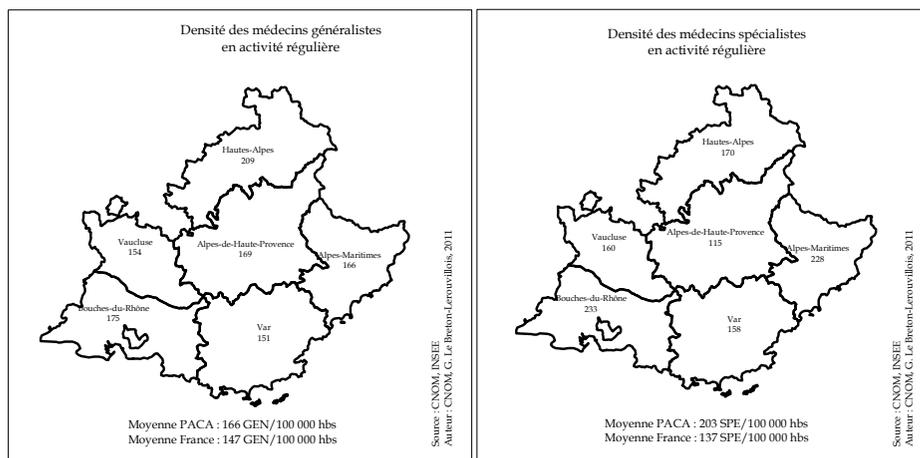
● Tableau n°2 : Part des actifs réguliers par département

Département	% actifs réguliers
Alpes-Maritimes	23,7%
Alpes-de-Haute-Provence	2,5%
Bouches-du-Rhône	44,4%
Hautes-Alpes	2,9%
Var	17,2%
Vaucluse	9,5%

● Tableau n°3 : Effectifs, Moyenne d'âge, Part des femmes

	Généralistes	Spécialistes	Total GEN/SPE	Age	Femmes
	Effectifs	Effectifs	Effectifs	Moyenne	Pourcentage
Alpes-Maritimes	1817	2500	4317	52	38,9%
Alpes-Hte-Provence	272	185	457	53	36,5%
Bouches-du-Rhône	3476	4621	8097	51	41,9%
Hautes-Alpes	288	234	522	51	39,1%
Var	1531	1601	3132	52	33,5%
Vaucluse	847	880	1727	52	37,7%
PACA	8231	10021	18252	51	39,1%

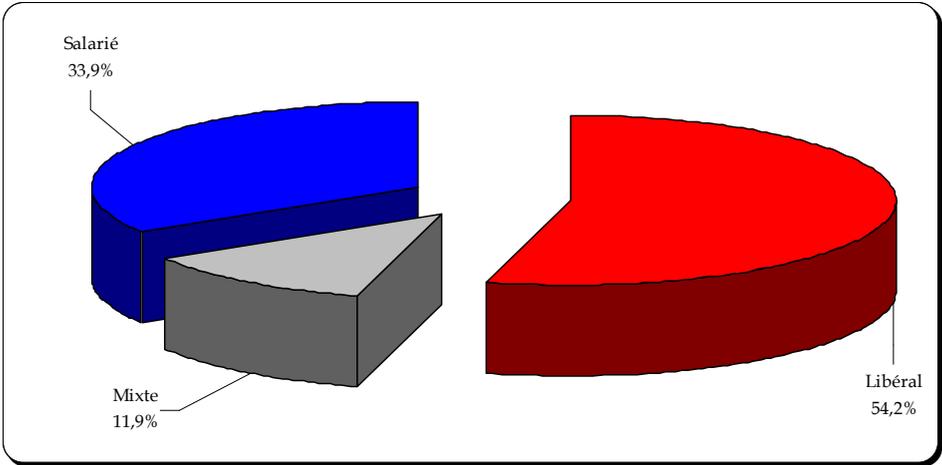
Carte n°4 : Densités des médecins généralistes et spécialistes à l'échelle départementale



III.3 – Les modes d'exercice en activité régulière

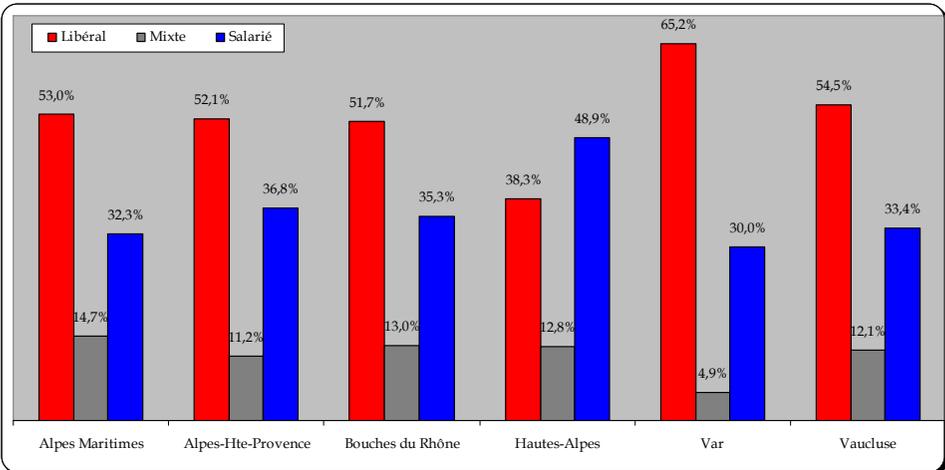
Au 1^{er} juin 2011, 54,2% des médecins inscrits en activité régulière dans les départements de la région PACA exercent en mode d'exercice libéral.

● Graphique n°2 : Les modes d'exercice en activité régulière



La part des médecins libéraux varie peu d'un département à l'autre, à l'exception du Var qui recense 65,2 % de libéraux.

● Graphique n°3 : Les modes d'exercice en activité régulière à l'échelle départementale



🔗 Les modes d'exercice par qualification et par département

📍 Le département des Alpes-Maritimes

● Tableau n°4 : Modes d'exercice par qualification - Alpes-Maritimes

Qualification	Libéral	Mixte	Salarié
Anatomie et cytologie-pathologiques	50,0%	0,0%	50,0%
Anesthésie-réanimation	40,7%	2,2%	57,1%
Biologie médicale	45,7%	2,5%	51,9%
Cardiologie et maladies vasculaires	59,0%	24,2%	16,8%
Chirurgie de la face et du cou	33,3%	66,7%	0,0%
Chirurgie générale	30,7%	17,3%	52,0%
Chirurgie infantile	0,0%	40,0%	60,0%
Chirurgie maxillo-faciale	60,0%	40,0%	0,0%
Chirurgie orthopédique et traumatologie	63,8%	20,3%	15,9%
CPRE	61,4%	36,4%	2,3%
Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire	33,3%	0,0%	66,7%
Chirurgie urologique	76,0%	16,0%	8,0%
Chirurgie vasculaire	61,5%	30,8%	7,7%
Chirurgie viscérale et digestive	33,3%	13,3%	53,3%
Dermatologie et vénéréologie	63,4%	24,1%	12,5%
Endocrinologie et métabolisme	40,8%	30,6%	28,6%
Gastro-entérologie et hépatologie	45,1%	24,4%	30,5%
Génétique médicale	0,0%	0,0%	100,0%
Gériatrie	11,1%	11,1%	77,8%
Gynécologie médicale	68,4%	23,7%	7,9%
Gynécologie médicale et obstétrique	47,8%	43,5%	8,7%
Gynécologie-obstétrique	59,8%	16,7%	23,5%
Hématologie	0,0%	0,0%	100,0%
Médecine du travail	0,0%	0,0%	100,0%
Médecine générale	65,0%	8,7%	26,3%
Médecine interne	12,5%	17,5%	70,0%
Médecine nucléaire	35,7%	7,1%	57,1%
Médecine physique et de réadaptation	24,2%	21,2%	54,5%
Néphrologie	28,0%	12,0%	60,0%
Neuro-psychiatrie	0,0%	0,0%	100,0%
Neurochirurgie	28,6%	42,9%	28,6%
Neurologie	26,2%	38,1%	35,7%
Onco-hématologie	0,0%	100,0%	0,0%
Oncologie médicale	52,4%	0,0%	47,6%
Ophthalmologie	61,8%	27,1%	11,1%
ORL	58,8%	27,9%	13,2%
Pédiatrie	23,1%	23,9%	53,0%
Pneumologie	32,8%	18,0%	49,2%
Psychiatrie	36,7%	26,6%	36,7%
Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent	23,1%	38,5%	38,5%
Radiodiagnostic et imagerie médicale	61,3%	17,7%	21,0%
Radiothérapie et onco-radiothérapie	35,7%	7,1%	57,1%
Réanimation médicale	0,0%	0,0%	100,0%
Recherche médicale	0,0%	0,0%	100,0%
Rhumatologie	58,9%	17,9%	23,2%
Santé publique et médecine sociale	3,6%	0,0%	96,4%
Stomatologie	57,9%	26,3%	15,8%
Total	53,0%	14,7%	32,3%

📍 *Le département des Alpes-de-Haute-Provence*

● **Tableau n°5 : Modes d'exercice par qualification - Alpes-de-Haute-Provence**

Qualification	Libéral	Mixte	Salarié
Anatomie et cytologie-pathologiques	100,0%	0,0%	0,0%
Anesthésie-réanimation	13,3%	6,7%	80,0%
Biologie médicale	33,3%	0,0%	66,7%
Cardiologie et maladies vasculaires	50,0%	33,3%	16,7%
Chirurgie générale	0,0%	33,3%	66,7%
Chirurgie orthopédique et traumatologie	33,3%	33,3%	33,3%
Chirurgie urologique	0,0%	100,0%	0,0%
Chirurgie viscérale et digestive	0,0%	50,0%	50,0%
Dermatologie et vénéréologie	100,0%	0,0%	0,0%
Endocrinologie et métabolisme	75,0%	0,0%	25,0%
Gastro-entérologie et hépatologie	40,0%	40,0%	20,0%
Gériatrie	0,0%	0,0%	100,0%
Gynécologie médicale	100,0%	0,0%	0,0%
Gynécologie médicale et obstétrique	33,3%	33,3%	33,3%
Gynécologie-obstétrique	14,3%	28,6%	57,1%
Médecine du travail	0,0%	0,0%	100,0%
Médecine générale	61,8%	6,3%	32,0%
Médecine interne	0,0%	0,0%	100,0%
Médecine physique et de réadaptation	33,3%	11,1%	55,6%
Néphrologie	75,0%	0,0%	25,0%
Neurologie	50,0%	50,0%	0,0%
Oncologie médicale	0,0%	100,0%	0,0%
Ophtalmologie	81,8%	18,2%	0,0%
ORL	71,4%	28,6%	0,0%
Pédiatrie	12,5%	50,0%	37,5%
Pneumologie	33,3%	0,0%	66,7%
Psychiatrie	26,1%	0,0%	73,9%
Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent	0,0%	0,0%	100,0%
Radiodiagnostic et imagerie médicale	46,7%	33,3%	20,0%
Rhumatologie	75,0%	25,0%	0,0%
Santé publique et médecine sociale	0,0%	0,0%	100,0%
Stomatologie	100,0%	0,0%	0,0%
Total	52,1%	11,2%	36,8%

📍 *Le département des Bouches-du-Rhône*

● **Tableau n°6 : Modes d'exercice par qualification - Bouches-du-Rhône**

Qualification	Libéral	Mixte	Salarié
Anatomie et cytologie-pathologiques	50,0%	4,5%	45,5%
Anesthésie-réanimation	38,2%	6,4%	55,4%
Biologie médicale	50,4%	1,5%	48,1%
Cardiologie et maladies vasculaires	61,9%	23,4%	14,8%
Chirurgie générale	36,5%	15,5%	48,0%
Chirurgie infantile	27,8%	38,9%	33,3%
Chirurgie maxillo-faciale	54,5%	36,4%	9,1%
Chirurgie orthopédique et traumatologie	55,6%	24,2%	20,2%
CPRE	75,0%	16,7%	8,3%
Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire	38,5%	15,4%	46,2%
Chirurgie urologique	51,4%	37,1%	11,4%
Chirurgie vasculaire	51,9%	18,5%	29,6%
Chirurgie viscérale et digestive	23,1%	30,8%	46,2%
Dermatologie et vénéréologie	60,0%	25,6%	14,4%
Endocrinologie et métabolisme	40,5%	13,9%	45,6%
Gastro-entérologie et hépatologie	45,4%	24,6%	30,0%
Génétique médicale	0,0%	7,7%	92,3%
Gériatrie	4,3%	13,0%	82,6%
Gynécologie médicale	48,1%	34,6%	17,3%
Gynécologie médicale et obstétrique	68,2%	22,7%	9,1%
Gynécologie-obstétrique	45,3%	20,9%	33,8%
Hématologie	0,0%	7,7%	92,3%
Médecine du travail	0,0%	0,5%	99,5%
Médecine générale	63,7%	7,5%	28,8%
Médecine interne	14,6%	18,3%	67,1%
Médecine nucléaire	30,0%	30,0%	40,0%
Médecine physique et de réadaptation	33,3%	14,8%	51,9%
Néphrologie	43,8%	12,5%	43,8%
Neuro-psychiatrie	75,0%	0,0%	25,0%
Neurochirurgie	28,0%	8,0%	64,0%
Neurologie	23,8%	28,6%	47,6%
Onco-hématologie	50,0%	50,0%	0,0%
Oncologie médicale	26,5%	2,9%	70,6%
Ophthalmologie	66,1%	22,7%	11,2%
ORL	45,8%	36,4%	17,8%
Pédiatrie	32,4%	12,5%	55,1%
Pneumologie	42,3%	15,4%	42,3%
Psychiatrie	38,9%	17,1%	43,9%
Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent	35,3%	29,4%	35,3%
Radiodiagnostic et imagerie médicale	59,3%	19,7%	21,0%
Radiothérapie et onco-radiothérapie	40,0%	16,0%	44,0%
Réanimation médicale	16,7%	8,3%	75,0%
Recherche médicale	0,0%	0,0%	100,0%
Rhumatologie	53,1%	29,2%	17,7%
Santé publique et médecine sociale	1,4%	0,0%	98,6%
Stomatologie	69,6%	19,6%	10,9%
Total	51,7%	13,0%	35,3%

📍 *Le département des Hautes-Alpes*

● **Tableau n°7 : Modes d'exercice par qualification - Hautes-Alpes**

Qualification	Libéral	Mixte	Salarié
Anatomie et cytologie-pathologiques	100,0%	0,0%	0,0%
Anesthésie-réanimation	17,2%	6,9%	75,9%
Biologie médicale	33,3%	0,0%	66,7%
Cardiologie et maladies vasculaires	36,4%	45,5%	18,2%
Chirurgie générale	33,3%	50,0%	16,7%
Chirurgie orthopédique et traumatologie	20,0%	30,0%	50,0%
Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire	0,0%	0,0%	100,0%
Chirurgie urologique	50,0%	0,0%	50,0%
Chirurgie viscérale et digestive	0,0%	100,0%	0,0%
Dermatologie et vénéréologie	66,7%	33,3%	0,0%
Endocrinologie et métabolisme	33,3%	16,7%	50,0%
Gastro-entérologie et hépatologie	40,0%	20,0%	40,0%
Gériatrie	25,0%	0,0%	75,0%
Gynécologie médicale	100,0%	0,0%	0,0%
Gynécologie médicale et obstétrique	66,7%	0,0%	33,3%
Gynécologie-obstétrique	0,0%	16,7%	83,3%
Médecine du travail	0,0%	0,0%	100,0%
Médecine générale	49,7%	6,9%	43,4%
Médecine interne	0,0%	14,3%	85,7%
Médecine physique et de réadaptation	0,0%	16,7%	83,3%
Néphrologie	0,0%	0,0%	100,0%
Neurologie	25,0%	75,0%	0,0%
Oncologie médicale	0,0%	100,0%	0,0%
Ophtalmologie	66,7%	22,2%	11,1%
ORL	22,2%	66,7%	11,1%
Pédiatrie	25,0%	8,3%	66,7%
Pneumologie	7,1%	7,1%	85,7%
Psychiatrie	25,0%	6,3%	68,8%
Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent	0,0%	0,0%	100,0%
Radiodiagnostic et imagerie médicale	26,7%	40,0%	33,3%
Radiothérapie et onco-radiothérapie	0,0%	50,0%	50,0%
Réanimation médicale	0,0%	0,0%	100,0%
Rhumatologie	50,0%	25,0%	25,0%
Santé publique et médecine sociale	0,0%	0,0%	100,0%
Stomatologie	100,0%	0,0%	0,0%
Total	38,3%	12,8%	48,9%

 **Le département du Var**

● **Tableau n°8 : Modes d'exercice par qualification - Var**

Qualification	Libéral	Mixte	Salarié
Anatomie et cytologie-pathologiques	76,2%	0,0%	23,8%
Anesthésie-réanimation	42,4%	0,7%	56,8%
Biologie médicale	75,0%	0,0%	25,0%
Cardiologie et maladies vasculaires	72,3%	11,5%	16,2%
Chirurgie générale	38,5%	20,5%	41,0%
Chirurgie infantile	50,0%	0,0%	50,0%
Chirurgie maxillo-faciale	100,0%	0,0%	0,0%
Chirurgie orthopédique et traumatologie	61,7%	19,1%	19,1%
CPRE	90,0%	10,0%	0,0%
Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire	33,3%	0,0%	66,7%
Chirurgie urologique	78,9%	5,3%	15,8%
Chirurgie vasculaire	76,9%	7,7%	15,4%
Chirurgie viscérale et digestive	50,0%	7,1%	42,9%
Dermatologie et vénéréologie	93,5%	1,6%	4,8%
Endocrinologie et métabolisme	65,0%	15,0%	20,0%
Gastro-entérologie et hépatologie	62,1%	19,0%	19,0%
Génétique médicale	0,0%	0,0%	100,0%
Gériatrie	0,0%	6,7%	93,3%
Gynécologie médicale	90,0%	5,0%	5,0%
Gynécologie médicale et obstétrique	78,3%	8,7%	13,0%
Gynécologie-obstétrique	56,5%	22,6%	21,0%
Hématologie	0,0%	0,0%	100,0%
Médecine du travail	0,0%	0,0%	100,0%
Médecine générale	71,9%	2,4%	25,8%
Médecine interne	42,1%	5,3%	52,6%
Médecine nucléaire	0,0%	25,0%	75,0%
Médecine physique et de réadaptation	26,8%	4,9%	68,3%
Néphrologie	40,9%	9,1%	50,0%
Neuro-psychiatrie	100,0%	0,0%	0,0%
Neurochirurgie	100,0%	0,0%	0,0%
Neurologie	55,6%	5,6%	38,9%
Onco-hématologie	0,0%	0,0%	100,0%
Oncologie médicale	33,3%	33,3%	33,3%
Ophthalmologie	93,9%	1,0%	5,1%
ORL	83,0%	9,4%	7,5%
Pédiatrie	50,0%	6,4%	43,6%
Pneumologie	54,2%	2,1%	43,8%
Psychiatrie	52,2%	3,1%	44,7%
Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent	35,7%	7,1%	57,1%
Radiodiagnostic et imagerie médicale	76,5%	12,6%	10,9%
Radiodiagnostic et radiothérapie	100,0%	0,0%	0,0%
Radiothérapie et onco-radiothérapie	20,0%	0,0%	80,0%
Réanimation médicale	0,0%	0,0%	100,0%
Rhumatologie	76,9%	2,6%	20,5%
Santé publique et médecine sociale	0,0%	0,0%	100,0%
Stomatologie	78,9%	5,3%	15,8%
Total	65,2%	4,9%	30,0%

 Le département du Vaucluse

● Tableau n°9 : Modes d'exercice par qualification - Vaucluse

Qualification	Libéral	Mixte	Salarié
Anatomie et cytologie-pathologiques	57,1%	7,1%	35,7%
Anesthésie-réanimation	46,2%	1,3%	52,6%
Biologie médicale	57,1%	0,0%	42,9%
Cardiologie et maladies vasculaires	55,9%	32,2%	11,9%
Chirurgie générale	57,1%	4,8%	38,1%
Chirurgie infantile	0,0%	50,0%	50,0%
Chirurgie maxillo-faciale	100,0%	0,0%	0,0%
Chirurgie orthopédique et traumatologie	73,3%	10,0%	16,7%
CPRE	71,4%	28,6%	0,0%
Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire	0,0%	0,0%	100,0%
Chirurgie urologique	66,7%	33,3%	0,0%
Chirurgie vasculaire	40,0%	40,0%	20,0%
Chirurgie viscérale et digestive	44,4%	11,1%	44,4%
Dermatologie et vénéréologie	84,0%	16,0%	0,0%
Endocrinologie et métabolisme	23,1%	30,8%	46,2%
Gastro-entérologie et hépatologie	48,4%	38,7%	12,9%
Gériatrie	0,0%	11,1%	88,9%
Gynécologie médicale	100,0%	0,0%	0,0%
Gynécologie médicale et obstétrique	73,7%	21,1%	5,3%
Gynécologie-obstétrique	41,5%	31,7%	26,8%
Hématologie	0,0%	100,0%	0,0%
Médecine du travail	0,0%	0,0%	100,0%
Médecine générale	60,7%	8,9%	30,5%
Médecine interne	10,0%	0,0%	90,0%
Médecine nucléaire	0,0%	100,0%	0,0%
Médecine physique et de réadaptation	44,4%	5,6%	50,0%
Néphrologie	37,5%	0,0%	62,5%
Neuro-psychiatrie	0,0%	0,0%	100,0%
Neurologie	45,5%	18,2%	36,4%
Oncologie médicale	40,0%	0,0%	60,0%
Ophtalmologie	83,3%	10,4%	6,3%
ORL	57,1%	35,7%	7,1%
Pédiatrie	47,9%	12,5%	39,6%
Pneumologie	50,0%	31,3%	18,8%
Psychiatrie	26,9%	10,9%	62,2%
Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent	0,0%	25,0%	75,0%
Radiodiagnostic et imagerie médicale	73,0%	17,5%	9,5%
Radiodiagnostic et radiothérapie	100,0%	0,0%	0,0%
Radiothérapie et onco-radiothérapie	66,7%	16,7%	16,7%
Réanimation médicale	0,0%	0,0%	100,0%
Rhumatologie	68,4%	10,5%	21,1%
Santé publique et médecine sociale	0,0%	0,0%	100,0%
Stomatologie	83,3%	0,0%	16,7%
Total	54,5%	12,1%	33,4%

III.4 – Les flux migratoires : de la formation à l’inscription

L’analyse des flux migratoires des médecins nouvellement inscrits au cours de l’année 2010 permet d’identifier les zones géographiques attractives qui forment les médecins et les conservent. En moyenne, 62% des médecins diplômés d’une région y restent pour exercer leur profession.

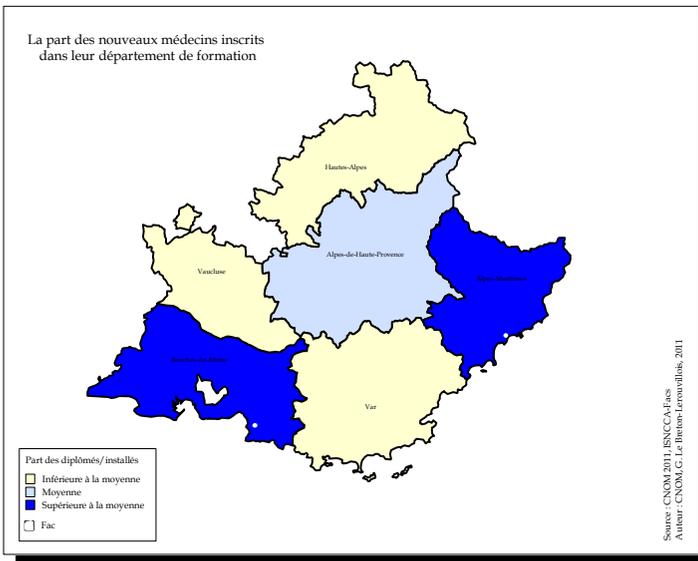
65% des médecins nouvellement inscrits en 2010 ont obtenu leur diplôme en région, et plus particulièrement à Nice, pour 69% des nouveaux inscrits dans les Alpes-Maritimes et 72% à Marseille pour les nouveaux inscrits des Bouches-du-Rhône.

Presque un cinquième des médecins a obtenu son diplôme dans un autre département que la région PACA. Et 16% sont diplômés d’une faculté de médecine hors de France : 17% Roumanie, 17% Maghreb, 13% Italie.

● Tableau n°10 : Le département d’inscription et l’origine du diplôme – PACA

Département inscription	Origine diplôme		
	Hors France	Nice+Marseille	Autres CD
Alpes-Maritimes	19%	69%	12%
Alpes-Hte-Provence	50%	50%	0%
Bouches-du-Rhône	11%	72%	17%
Hautes-Alpes	44%	33%	23%
Var	22%	38%	40%
Vaucluse	22%	39%	39%
Total	16%	65%	19%

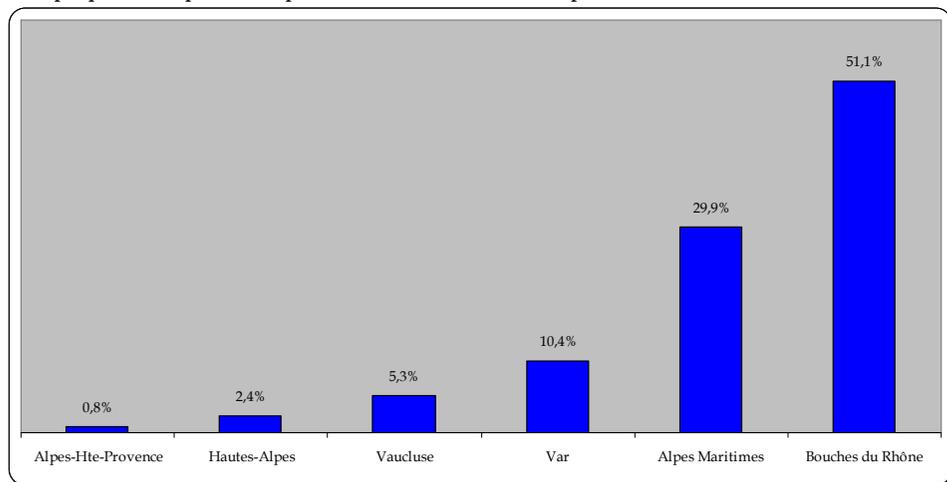
Carte n°5 : La part des nouveaux inscrits dans leur département de formation



III.5 - Le solde des entrées

Au cours de l'année 2010, la région PACA a enregistré 374 nouvelles inscriptions se répartissant de la manière suivante :

● Graphique n°4 : Répartition départementale des nouvelles inscriptions en PACA



Le département des Bouches-du-Rhône polarise 51,1% des nouveaux inscrits tandis que le département des Alpes-de-Haute-Provence n'en dénombre que 0,8%.

Alors que les nouveaux inscrits sont âgés en moyenne de 35 ans, les femmes représentent 52,4% des effectifs.

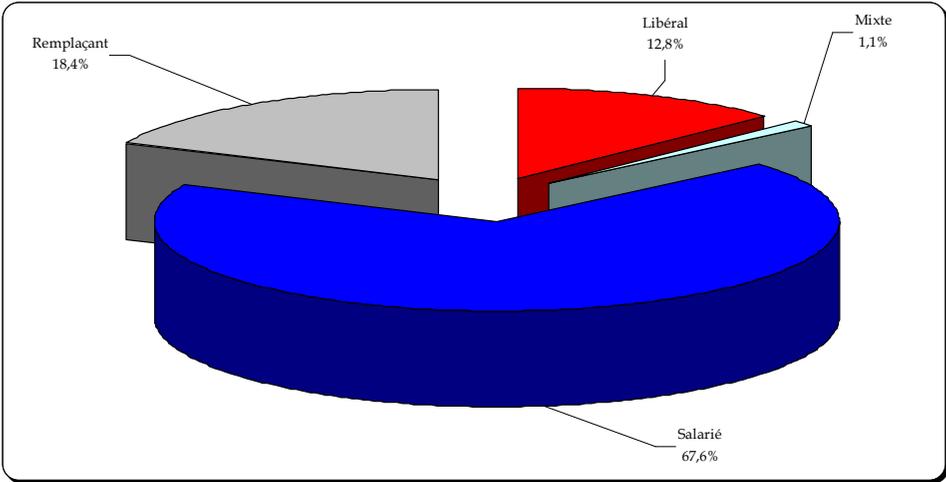
● Tableau n°11 : La part des femmes par département

Département	Part femmes
Alpes-Maritimes	58,0%
Alpes-Hte-Provence	33,3%
Bouches-du-Rhône	55,0%
Hautes-Alpes	55,6%
Var	28,2%
Vaucluse	45,0%

67,6% des nouveaux inscrits ont fait le choix d'exercer leur spécialité en tant que médecin salarié. Les remplaçants représentent 18,4% des effectifs.

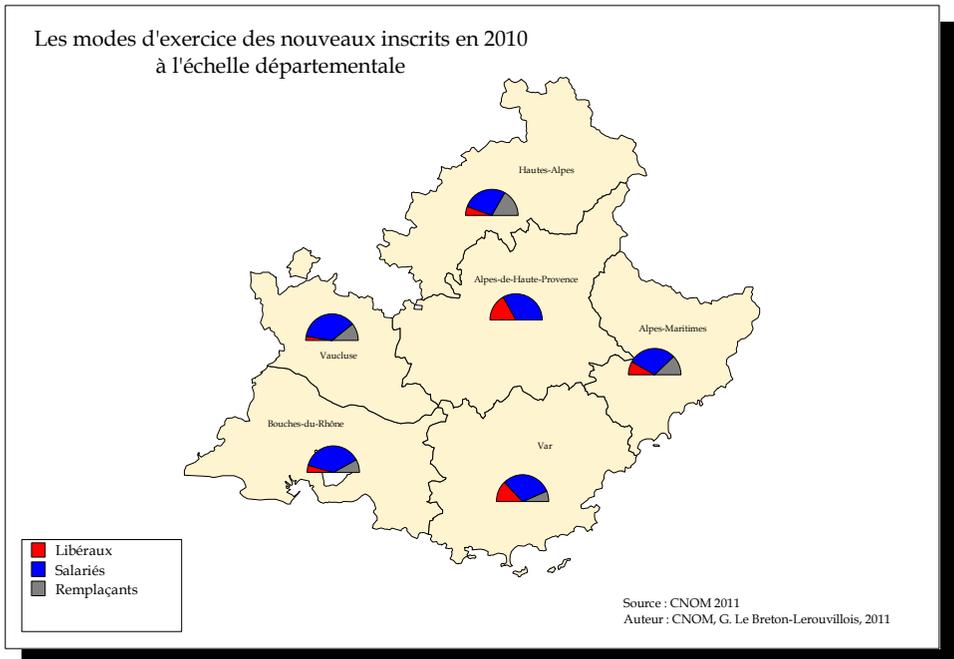
Les libéraux, quant à eux, représentent 12,8% des effectifs contre 9,4% à l'échelon national.

● Graphique n°5 : Les modes d'exercice des nouveaux inscrits



La part de l'activité libérale des nouveaux inscrits en 2010 varie de 5% dans le Vaucluse à 33% dans les Alpes-de-Haute-Provence. À noter, l'absence de médecins remplaçants nouvellement inscrits dans le département des Alpes-de-Haute-Provence.

Carte n°6 : Les modes d'exercice des nouveaux inscrits, en 2010, à l'échelle départementale



● Tableau n°12 : Les modes d'exercice des nouveaux inscrits par qualification - PACA

Qualification	libéral	mixte	salaré	remplaçant
Anatomie et cytologie-pathologiques	20,0%	0,0%	80,0%	0,0%
Anesthésie-réanimation	4,3%	0,0%	87,0%	8,7%
Biologie médicale	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%
Cardiologie et maladies vasculaires	0,0%	0,0%	87,5%	12,5%
Chirurgie générale	4,0%	0,0%	92,0%	4,0%
Chirurgie infantile	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%
Chirurgie orthopédique et traumatologie	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%
Chirurgie vasculaire	50,0%	0,0%	50,0%	0,0%
Chirurgie viscérale et digestive	50,0%	0,0%	50,0%	0,0%
Dermatologie et vénéréologie	10,0%	0,0%	60,0%	30,0%
Endocrinologie et métabolisme	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%
Gastro-entérologie et hépatologie	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%
Gynécologie médicale	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%
Gynécologie-obstétrique	0,0%	0,0%	83,3%	16,7%
Médecine du travail	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%
Médecine générale	23,8%	1,4%	39,9%	35,0%
Médecine interne	0,0%	0,0%	50,0%	50,0%
Médecine nucléaire	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%
Médecine physique et de réadaptation	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%
Néphrologie	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%
Neurochirurgie	33,3%	0,0%	66,7%	0,0%
Neurologie	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%
Oncologie médicale	33,3%	0,0%	66,7%	0,0%
Ophthalmologie	30,0%	10,0%	50,0%	10,0%
ORL	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%
Pédiatrie	7,1%	0,0%	78,6%	14,3%
Pneumologie	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%
Psychiatrie	3,2%	3,2%	87,1%	6,5%
Radiodiagnostic et imagerie médicale	5,9%	0,0%	82,4%	11,8%
Radiothérapie et onco-radiothérapie	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%
Rhumatologie	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%
Santé publique et médecine sociale	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%
Total	12,8%	1,1%	67,6%	18,4%

IV - LES SOINS DE PREMIER RECOURS - MÉDECINE GÉNÉRALE

IV.1 - Définition

Selon l'article L.4130.1 de la loi HPST, les missions du médecin généraliste de premier recours sont notamment les suivantes :

«1°Contribuer à l'offre de soins ambulatoire, en assurant pour ses patients la prévention, le dépistage, le diagnostic, le traitement et le suivi des maladies ainsi que l'éducation pour la santé. Cette mission peut s'exercer dans les établissements de santé ou médico-sociaux ;

«2°Orienter ses patients, selon leurs besoins, dans le système de soins et le secteur médico-social ;

«3 S'assurer de la coordination des soins nécessaire à ses patients ;

«4°Veiller à l'application individualisée des protocoles et recommandations pour les affections nécessitant des soins prolongés et contribuer au suivi des maladies chroniques, en coopération avec les autres professionnels qui participent à la prise en charge du patient ;

«5°S'assurer de la synthèse des informations transmises par les différents professionnels de santé ;

«6°Contribuer aux actions de prévention et de dépistage ;

«7°Participer à la mission de service public de permanence des soins dans les conditions fixées à l'article L. 6314-1 ;

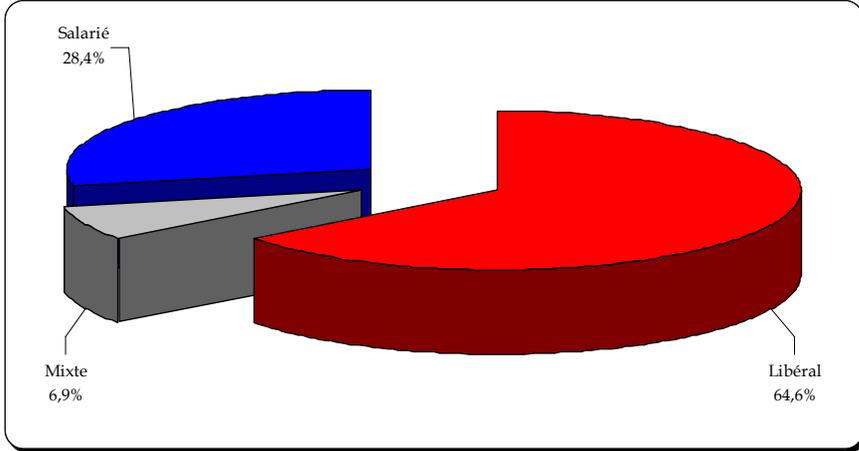
«8°Contribuer à l'accueil et à la formation des stagiaires de deuxième et troisième cycles d'études médicales. »

IV.2 – Les effectifs et modes d'exercice en activité régulière

Au 1^{er} juin 2011, les bassins de vie de la région PACA recensent 8245 médecins généralistes inscrits aux tableaux des Ordres départementaux en activité régulière ; dont 61% d'entre eux sont des hommes.

64,6% des médecins généralistes exercent en mode libéral exclusif et 6,9% en mode mixte avec une dominante libérale.

● Graphique n°6 : Les modes d'exercice des médecins généralistes



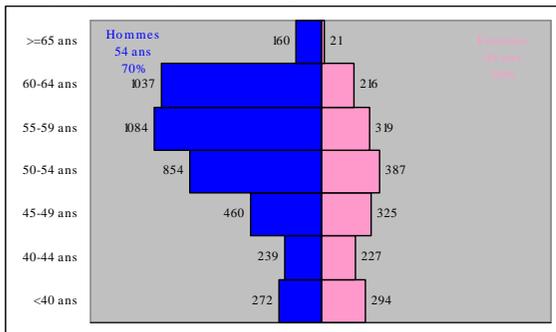
IV.3 – Les médecins généralistes libéraux et mixtes

IV.3.1 – L'âge

Les bassins de vie sont composés en moyenne de 46 médecins généralistes libéraux et mixtes.

Agés en moyenne de 53 ans, les hommes représentent 70% des 5 895 médecins généralistes libéraux et mixtes de la région PACA.

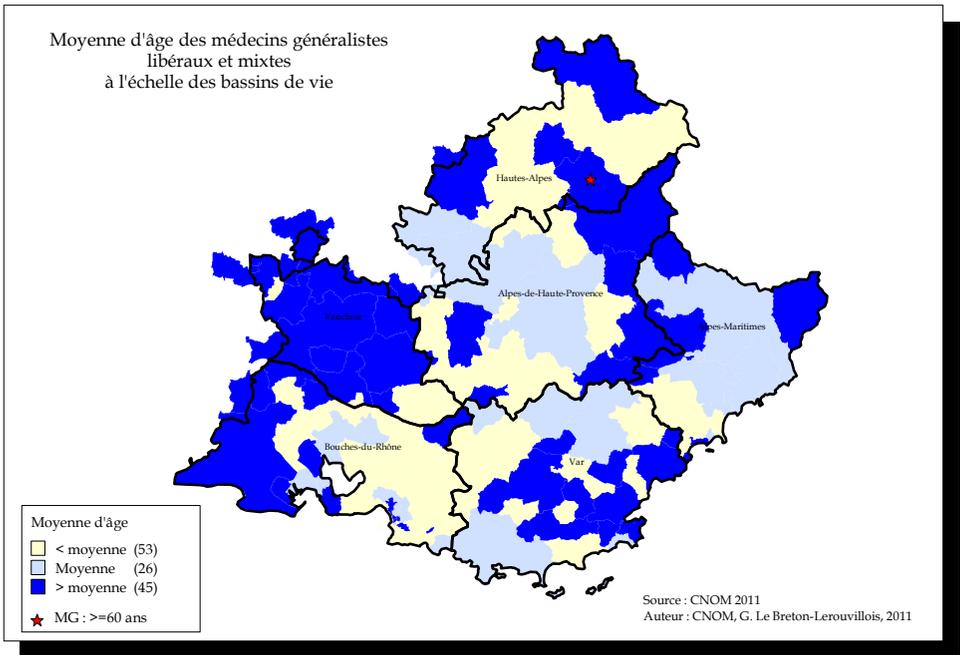
● Graphique n°7 : Pyramide des âges



- 18% des généralistes libéraux et mixtes sont âgés de moins de 45 ans et 24% sont âgés de 60 ans et plus

- Parmi les médecins généralistes âgés de moins de 40 ans, 52% sont des femmes.

Carte n°7 : Moyenne d'âge des médecins généralistes libéraux et mixtes à l'échelle des bassins de vie



36% des bassins de vie de la région PACA sont composés de médecins généralistes libéraux et mixtes âgés de plus de 53 ans.

Un bassin de vie a la particularité d'avoir des médecins généralistes âgés de 60 ans et plus.

Il s'agit du :

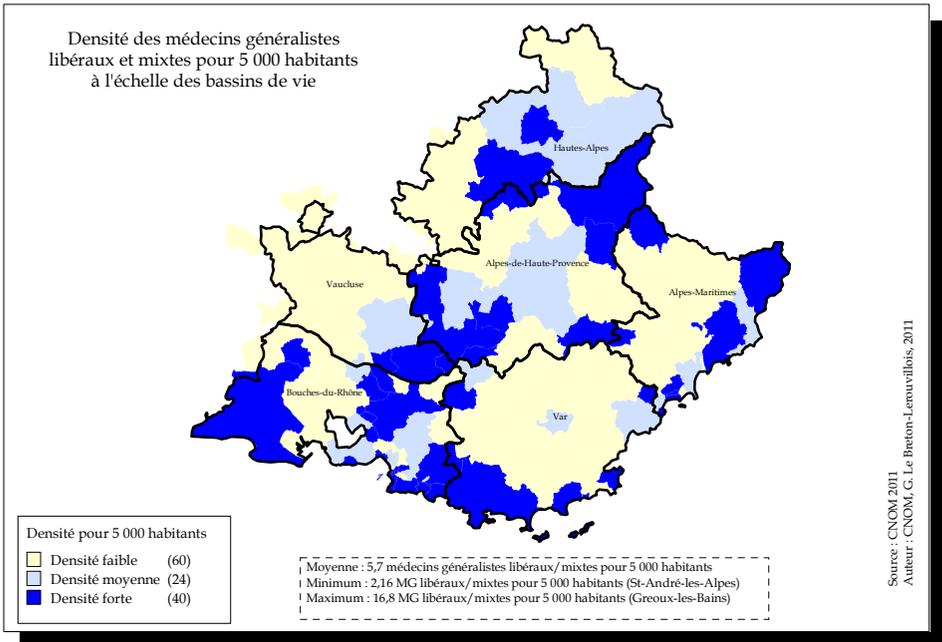
- Bassin de vie de Embrun (CD 05) : 12 710 habitants dont 26% de la population est âgée de 60 ans et plus.

IV.3.2 - La densité

Un bassin de vie compte en moyenne 5,7 médecins généralistes pour 5 000 habitants.

48% des bassins de vie de la région PACA sont caractérisés par une densité faible (inférieure à la moyenne).

Carte n°8 : Densité des médecins généralistes libéraux et mixtes pour 5 000 habitants à l'échelle des bassins de vie



● Tableau n°13 : Bassins de vie en densité faible - Alpes-Maritimes

Nom du bassin de vie	PSDC 2008	Part 60 ans	Moyenne Age MG	Densité MG*
Grasse	106699	21,2%	52	5,1
Puget-Théniers	7936	30,4%	54	3,8
Saint-Laurent-du-Var	64117	23,9%	53	5,3
Vallauris	30679	27,3%	53	4,4
Vence	34593	25,5%	53	4,6

* : Densité : nombre de médecins généralistes libéraux/mixtes pour 5000 habitants

● Tableau n°14 : Bassins de vie en densité faible - Alpes-Hte-Provence

Nom du bassin de vie	PSDC 2008	Part 60 ans	Moyenne Age MG	Densité MG*
Château-Arnoux-Saint-Auban	8491	29,5%	52	5,3
Riez	6441	28,4%	51	4,7
Saint-André-les-Alpes	2311	31,3%	46	2,2
Seyne	2874	26,4%	47	5,2
Sisteron	15786	25,8%	53	3,8

* : Densité : nombre de médecins généralistes libéraux/mixtes pour 5000 habitants

● Tableau n°15 : Bassins de vie en densité faible - Bouches-du-Rhône

Nom du bassin de vie	PSDC 2008	Part 60 ans	Moyenne Age MG	Densité MG*
Allauch	34602	24,4%	51	5,3
Beaucaire	38788	20,7%	55	1,8
Eyguieres	7853	18,7%	47	5,1
Fos-sur-Mer	15930	15,6%	53	3,8
Istres	43472	17,1%	54	5,3
Lañçon-Provence	7820	14,7%	49	4,5
Le Puy-Sainte-Réparate	5473	20,8%	52	4,6
Les Pennes-Mirabeau	30925	24,3%	53	5,3
Marseille 10e arrondissement	52484	22,4%	54	4,4
Marseille 13e arrondissement	91877	18,2%	53	5,0
Marseille 3e arrondissement	46190	17,1%	54	4,9
Miramas	33446	17,8%	53	3,9
Peyrolles-en-Provence	9395	17,9%	57	3,7
Port-de-Bouc	21797	26,8%	53	4,1
Port-Saint-Louis-du-Rhône	8577	23,0%	57	2,9
Saint-Martin-de-Crau	14196	24,4%	51	5,3
Salon-de-Provence	59417	21,4%	53	4,9
Sénas	6330	19,2%	47	3,9
Trets	23868	17,7%	52	4,8

* : Densité : nombre de médecins généralistes libéraux/mixtes pour 5000 habitants

● Tableau n°16 : Bassins de vie en densité faible - Hautes-Alpes

Nom du bassin de vie	PSDC 2008	Part 60 ans	Moyenne Age MG	Densité MG*
Briançon	21110	18,6%	55	5,2
Laragne-Montéglin	8601	29,7%	53	2,9
Serres	3484	31,3%	53	4,3
Veynes	7703	29,9%	56	4,5

* : Densité : nombre de médecins généralistes libéraux/mixtes pour 5000 habitants

● Tableau n°17 : Bassins de vie en densité faible - Var

Nom du bassin de vie	PSDC 2008	Part 60 ans	Moyenne Age MG	Densité MG*
Aups	5465	33,4%	53	4,6
Barjols	9905	26,6%	51	4,5
Brignoles	47196	23,4%	54	3,6
Cavalaire-sur-Mer	9886	34,3%	53	5,1
Cogolin	12168	18,5%	55	4,5
Cuers	23881	22,6%	54	4,0
Draguignan	57300	23,4%	53	5,0
Fayence	21018	26,5%	52	4,0
Garéoult	17854	22,6%	51	4,5
Gonfaron	7187	23,6%	51	3,5
La Londe-les-Maures	10052	31,6%	52	4,5
Le Luc	13436	25,7%	56	4,5
Le Muy	19791	25,5%	55	3,8
Roquebrune-sur-Argens	11497	29,9%	52	5,2
Sainte-Maxime	22404	30,1%	56	4,7
Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	24365	22,0%	50	4,5
Salernes	5766	32,3%	54	3,5
Vidauban	9521	24,6%	49	4,2

* : Densité : nombre de médecins généralistes libéraux/mixtes pour 5000 habitants

● Tableau n°18 : Bassins de vie en densité faible - Vaucluse

Nom du bassin de vie	PSDC 2008	Part 60 ans	Moyenne Age MG	Densité MG*
Avignon	340616	21,8%	54	4,9
Bollène	30365	22,1%	54	4,4
Cavaillon	57981	23,9%	54	5,2
L'isle-sur-la-sorgue	33639	22,5%	56	4,8
Orange	52482	22,2%	54	4,6
Piolenc	5948	20,8%	52	5,0
Pont-Saint-Esprit	17311	23,3%	57	4,0
Sault	3756	24,9%	56	5,3
Vaison-la-Romaine	19888	29,0%	56	4,5
Valréas	23440	25,1%	55	3,2

* : Densité : nombre de médecins généralistes libéraux/mixtes pour 5000 habitants

IV.3.3 – Le solde des entrées des médecins généralistes libéraux et mixtes

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2010, la région PACA a enregistré 137 nouvelles inscriptions en médecine générale dont 34 exercent leur spécialité en secteur libéral ; ce qui représente 25% des effectifs⁴.

Alors que ces nouveaux installés en 2010 sont âgés en moyenne de 36,5 ans, les femmes représentent 62% des effectifs.

📍 Du lieu de formation à l'installation

76,5% des médecins généralistes nouvellement installés en 2010 en région PACA ont obtenu leur diplôme en France.

Un quart des médecins généralistes nouvellement installés dans le département des Bouches-du-Rhône sont titulaires d'un diplôme hors de France ; majoritairement de la Roumanie.

100% des nouveaux installés en médecine générale en 2010 dans les départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes et du Vaucluse ont obtenu leur diplôme exclusivement en France.

● Tableau n°19 : Du lieu de formation à l'installation

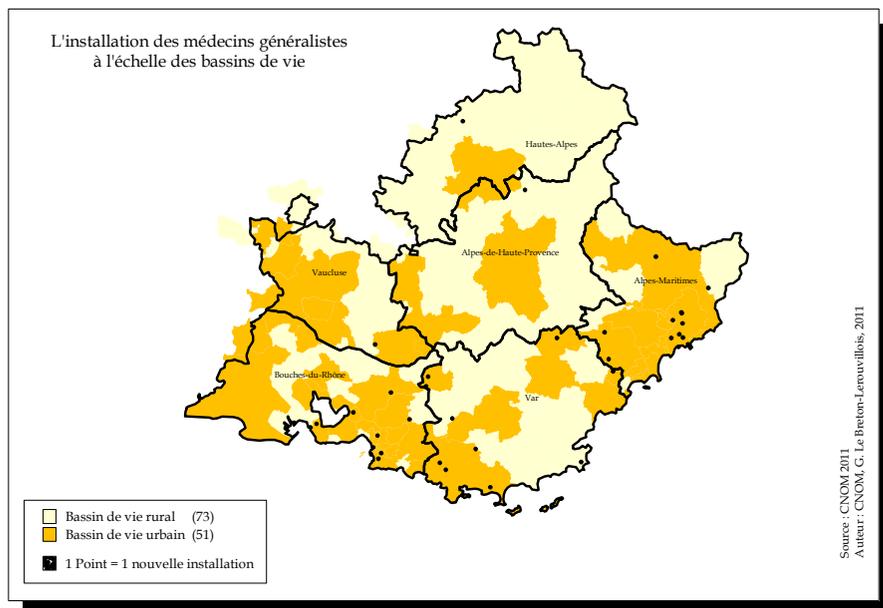
Département installation	Origine diplôme	
	Hors France	France
Alpes-Maritimes	31%	69%
Alpes-de-Haute-Provence	0%	100%
Bouches-du-Rhône	25%	75%
Hautes-Alpes	0%	100%
Var	17%	83%
Vaucluse	0%	100%

103 bassins de vie n'ont enregistré aucune nouvelle installation en 2010. Ils comptent en moyenne 28 784 habitants.

Le nombre d'habitants varie de 1 448 à 340 616 habitants.

⁴ Moyenne nationale : 19%

Carte n°9 : L'installation des médecins généralistes à l'échelle des bassins de vie



15% des médecins généralistes ont choisi de s'installer dans un bassin de vie rural.

↳ Les attentes des nouveaux installés

Dans le courant du printemps 2011, la section santé publique et démographie médicale du Conseil National de l'Ordre des Médecins a mené une vaste enquête qualitative auprès des médecins qui se sont installés en 2009 et 2010. L'objectif était de recenser les motivations et difficultés pour exercer en secteur libéral exclusif puis d'identifier les souhaits et les attentes à moyen terme.

Parmi les répondants⁵, la région PACA recense 22 médecins généralistes libéraux dont deux sont des collaborateurs libéraux.

14% des médecins répondants exercent dans un cabinet individuel et 86% en cabinet de groupe mono ou pluridisciplinaire. 82% exercent dans une commune de plus de 2 000 habitants.

Les principales motivations d'installation sont liées à 64% à l'indépendance de l'exercice et à 41% à la gestion du temps.

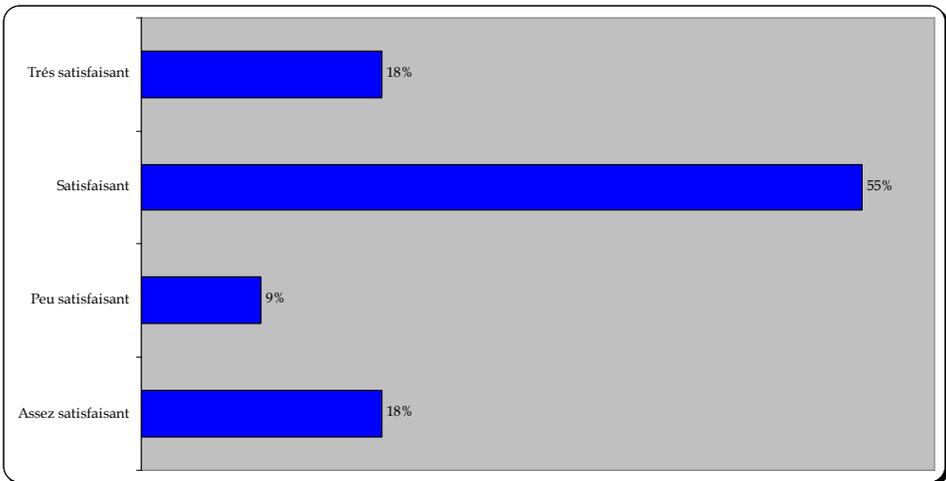
⁵ Malgré les petits effectifs, ces résultats sont totalement en adéquation avec les résultats de l'enquête nationale.

Les aides de l'État et des collectivités territoriales, l'opportunité d'une reprise de cabinet et les relations privilégiées avec les autres professionnels de santé ne sont pas des critères déterminants qui ont motivé ces médecins à s'installer.

Parmi les difficultés de l'exercice, 55% des médecins ont répondu les tâches administratives et 41% les journées de travail à rallonges.

Malgré les difficultés rencontrées au quotidien, 55% des médecins estiment que leur exercice actuel est satisfaisant voir même très satisfaisant pour 18% des répondants.

● Graphique n°8 : Vous diriez que votre exercice actuel est



À la question « seriez-vous prêt à recommander à un jeune confrère d'exercer en secteur libéral » : 86% des médecins participants ont répondu favorablement.

L'indépendance de l'exercice, le contact privilégié avec la patientèle et l'intérêt de la profession sont autant d'arguments favorables à l'installation.

Selon les médecins répondants, pour motiver les jeunes générations à s'installer, il est indispensable de mettre en place des mesures et des aides incitatives à l'installation et alléger les tâches administratives.

Le compagnonnage et les cabinets de groupe semblent être également des mesures nécessaires pour inciter à exercer en secteur libéral.

V - LES SPÉCIALITÉS EN ACCÈS DIRECT

La loi du 9 août 2004 portant réforme de l'Assurance Maladie a mis en place le dispositif du médecin traitant entré en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

Ce dispositif consiste à demander à tous les assurés âgés de plus de 16 ans de choisir un médecin comme médecin traitant, qui sera chargé de coordonner son parcours dans le système de soins.

Les spécialités de :

- gynécologie médicale et obstétrique,
- gynécologie médicale,
- ophtalmologie,
- pédiatrie,
- psychiatrie,
- neuropsychiatrie et
- stomatologie⁶

restent accessibles en accès direct.

⁶ Compte tenu du caractère très spécifique des spécialités de neuropsychiatrie et de stomatologie et de la demande de soins, nous n'analyserons pas dans ce document l'approche démographique à l'échelle des bassins de vie de ces deux spécialités, eu égard aux faibles effectifs.

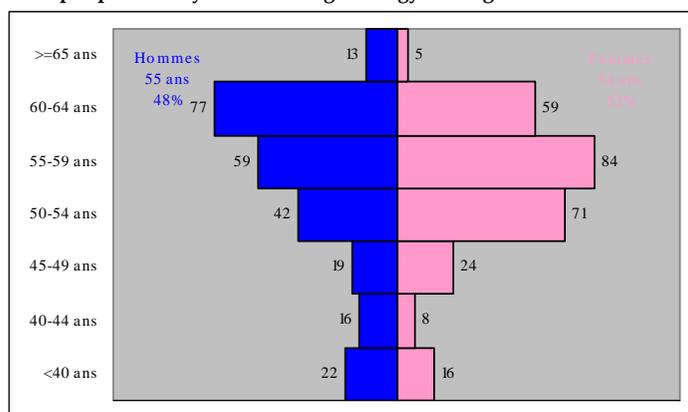
V.1 - Les gynécologues médicaux

La spécialité de gynécologie médicale comprend les spécialistes en gynécologie médicale et obstétrique et les spécialistes en gynécologie médicale.

Au 1^{er} juin 2011, les bassins de vie de la région PACA recensent 515 gynécologues inscrits aux tableaux des Ordres des départements en activité régulière avec un mode d'exercice libéral ou mixte.

Alors qu'ils sont âgés en moyenne de 55 ans, les gynécologues médicaux sont représentés à 52% par les femmes.

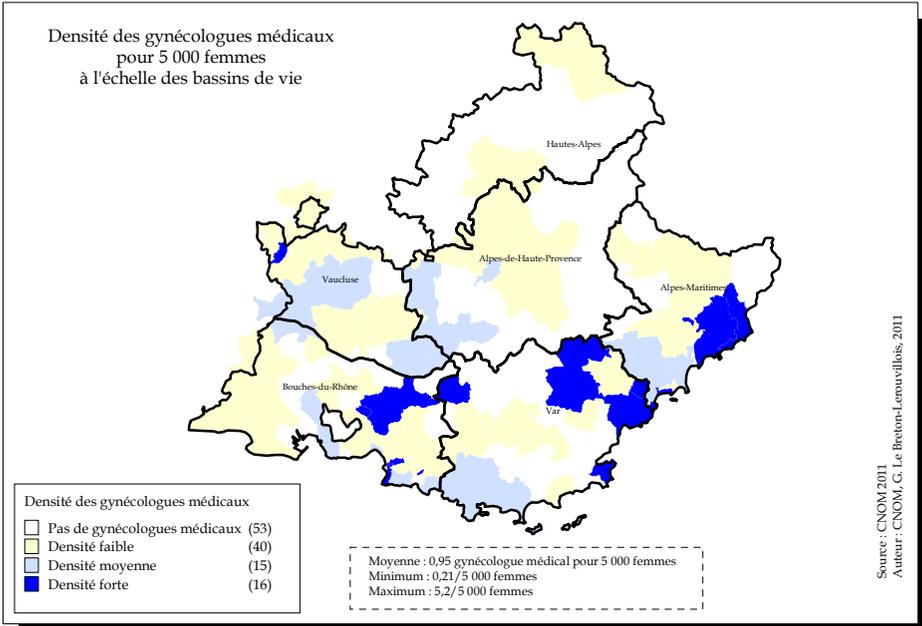
● Graphique n°9 : Pyramide des âges des gynécologues médicaux



30% des gynécologues médicaux sont âgés de 60 ans et plus. Ils sont susceptibles de partir à la retraite dans les cinq années à venir.

Avec une densité moyenne de 0,95 gynécologue médical pour 5 000 femmes, 53 bassins de vie ne recensent aucun spécialiste en gynécologie médicale et obstétrique et gynécologie médicale en activité libérale ou mixte.

Carte n°10 : Densité des gynécologues médicaux pour 5 000 femmes à l'échelle des bassins de vie



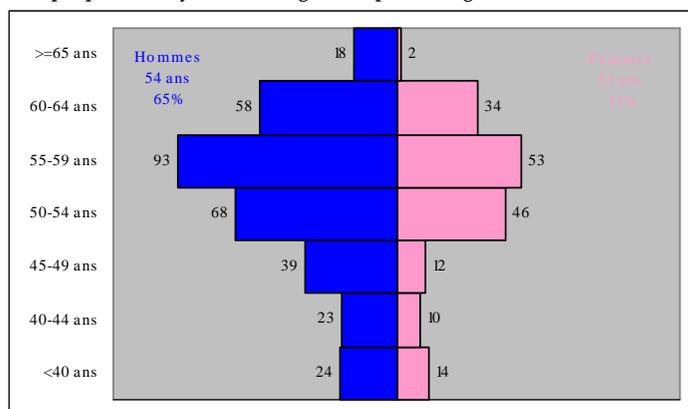
V.2 - Les ophtalmologistes

Au 1^{er} juin 2011, les bassins de vie de la région PACA recensent 494 ophtalmologistes inscrits aux tableaux des Ordres des départements en activité régulière avec un mode d'exercice libéral ou mixte.

Alors que les ophtalmologistes sont âgés en moyenne de 54 ans, les effectifs se répartissent à 65% pour les hommes et 35% pour les femmes.

23% des ophtalmologistes sont âgés de 60 ans et plus. Ils sont susceptibles de partir à la retraite dans les cinq années à venir. Les moins de 45 ans ne représentent que 14% des effectifs.

● Graphique n°10 : Pyramide des âges des ophtalmologistes

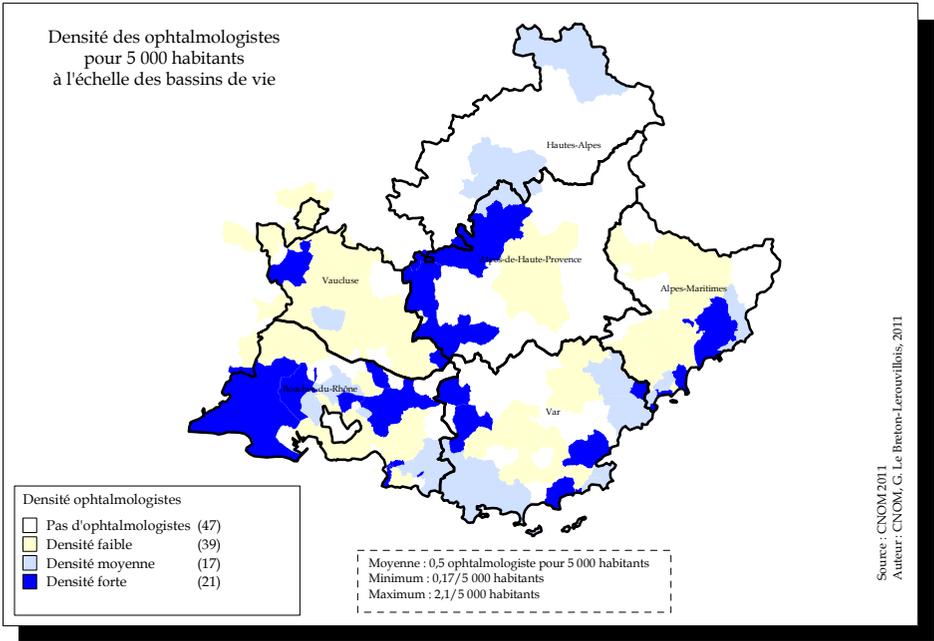


Cinq bassins de vie sont composés à 100% de médecins spécialistes âgés de 60 ans et plus.

● Tableau n°20 : Les bassins de vie dont les ophtalmologistes sont âgés de 60 ans et plus

Bassins de vie	Habitants
Briançon (CD 05)	21 110
Mandelieu-la-Napoule (CD 06)	20 395
Martigues (CD 13)	46 175
Port-de-Bouc (CD 13)	21 797
Bollène (CD 84)	11 497

Carte n°11 : Densité des ophtalmologistes pour 5 000 habitants à l'échelle des bassins de vie



47 bassins de vie ont la particularité de n'avoir aucun ophtalmologiste et 39 bassins de vie se caractérisent par une densité faible.

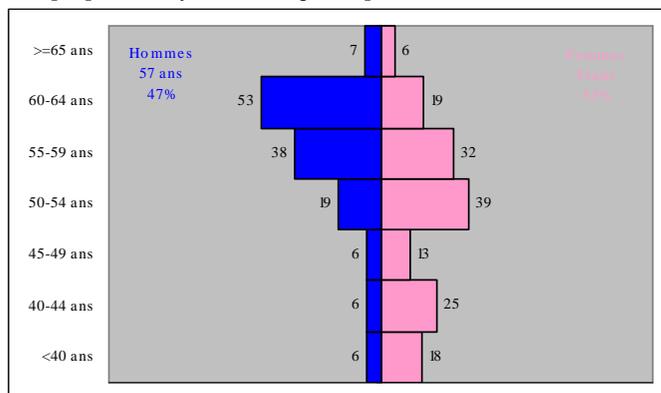
V.3 - Les pédiatres

Au 1^{er} juin 2011, les bassins de vie de la région PACA recensent 287 pédiatres inscrits aux tableaux des Ordres des départements en activité régulière avec un mode d'exercice libéral ou mixte.

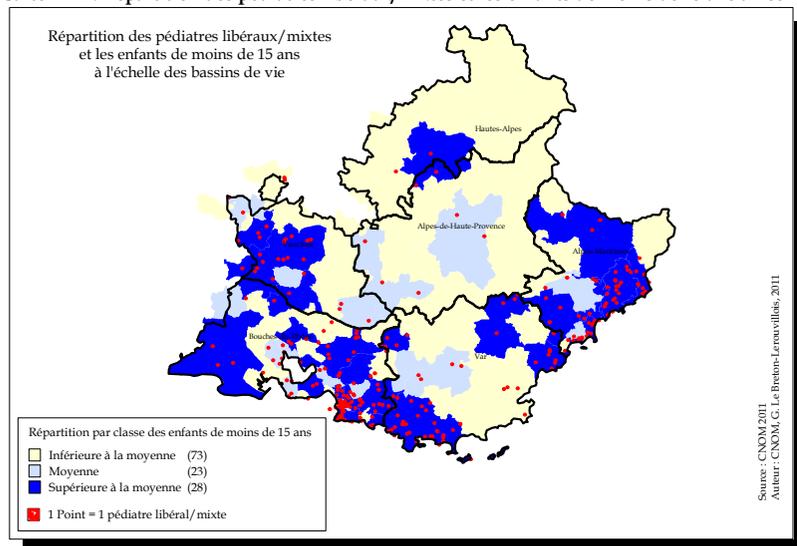
Alors que les pédiatres sont âgés en moyenne de 54 ans, les effectifs se répartissent à 53% pour les femmes et 47% pour les hommes.

30% des pédiatres sont âgés de 60 ans et plus. Ils sont susceptibles de partir à la retraite dans les cinq années à venir. Les moins de 45 ans représentent 19% des effectifs. 75% sont des femmes.

● Graphique n°11 : Pyramide des âges des pédiatres



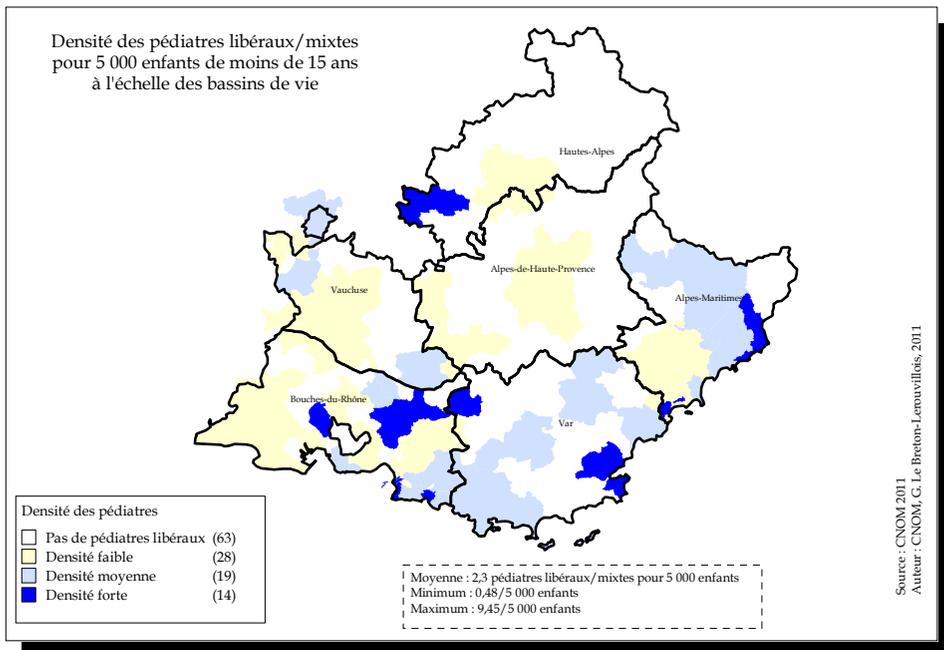
Carte n°12 : Répartition des pédiatres libéraux/mixtes et les enfants de moins de 15 ans à l'échelle des bassins de vie



63 bassins de vie ne recensent aucun pédiatre libéral et mixte.

En moyenne, les bassins de vie recensent 2,3 pédiatres libéraux/mixtes pour 5 000 enfants de moins de 15 ans.

Carte n°13 : Densité des pédiatres libéraux/mixtes pour 5 000 enfants âgés de moins de 15 ans à l'échelle des bassins de vie



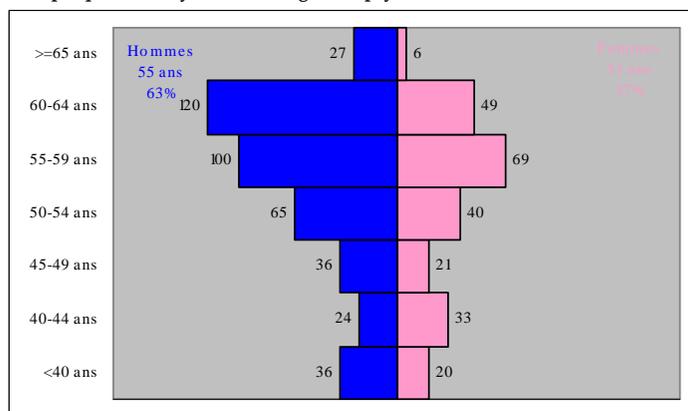
V.4 - Les psychiatres

Au 1^{er} juin 2011, les bassins de vie de la région PACA recensent 646 psychiatres inscrits aux tableaux des Ordres des départements en activité régulière avec un mode d'exercice libéral ou mixte.

Alors que les psychiatres sont âgés en moyenne de 54 ans, les effectifs se répartissent à 37% pour les femmes et 63% pour les hommes.

31% des psychiatres sont âgés de 60 ans et plus. Ils sont susceptibles de partir à la retraite dans les cinq années à venir. Les moins de 45 ans représentent 17% des effectifs.

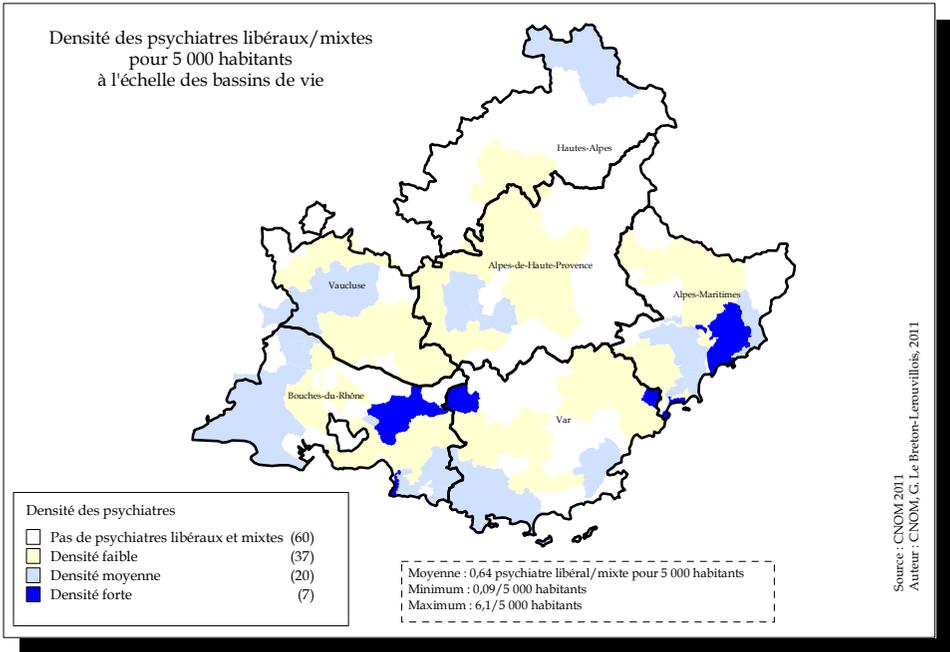
● Graphique n°12 : Pyramide des âges des psychiatres



20% des psychiatres libéraux et mixtes se concentrent dans le bassin de vie de Nice.

60 bassins de vie ne comptent aucun psychiatre libéral et mixte.

Carte n°14 : Densité des psychiatres libéraux/mixtes pour 5 000 habitants à l'échelle des bassins de vie



www.conseil-national.medecin.fr

CONSEIL NATIONAL
DE L'ORDRE DES MÉDECINS
180 boulevard Haussmann
75008 Paris

Contact : Santé Publique et Démographie Médicale

Tél. : 01 53 89 33 19

le_breton.gwenaelle@cn.medecin.fr